

Un nouveau Conseil d'Administration en 2020

A quoi sert le Conseil d'Administration ?

Le Conseil d'Administration comprend **17 membres** élus pour trois ans lors de l'Assemblée Générale (statuts du 6 avril 2019*).

C'est l'instance chargée de diriger l'Association en définissant les orientations principales et en effectuant les choix importants pour la vie de l'Association.

Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres le Bureau de l'Association, c'est-à-dire : le Président, le Vice-président, le Trésorier (+ adjoint) et le Secrétaire (+ adjoint).

Quel est le temps de présence ?

Le Conseil d'Administration se réunit en général trois ou quatre fois dans l'année. La séance dure en moyenne 2h30 et se déroule au siège de l'Association à Prades-le-Lez.

Qui peut être candidat ?

Chaque membre d'un CCFF et /ou d'une RCSC, membre de l'Association et figurant sur la liste transmise par le maire de la commune à l'Association Départementale, peut être candidat. **La liste des bénévoles sera arrêtée au 31 décembre 2019.**

Comment faire pour être candidat ?

Les lettres de candidature doivent être adressées à l'Association Départementale à Prades-le-Lez par voie postale uniquement et impérativement **avant le vendredi 14 février 2020 (cachet de la poste faisant foi).**

Ne seront pas acceptées les lettres de candidatures par courriel ou déposées dans la boîte à lettres.

Les lettres de candidatures pourront être accompagnées d'une profession de foi.

L'Association confirmera ensuite individuellement la bonne réception des candidatures et organisera une réunion d'information des candidats administrateurs le samedi 7 mars 2020 à 10h dans ses locaux de Prades-le-Lez.

Conditions d'élection

Les membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale procèdent à une élection à bulletin secret.

Les 17 candidats au Conseil d'Administration obtenant le plus de voix exprimées seront élus.

Organisation des élections

Un mail sera adressé à tous les maires début novembre 2019, leur demandant de bien vouloir procéder à la mise à jour de la liste des bénévoles et de la retourner impérativement à l'Association avant le 31 décembre 2019. A cette date, la liste corrigée sera arrêtée et constituera la liste définitive des votants à **l'Assemblée Générale qui se tiendra le 4 avril 2020**. Elle sera consultable au siège de l'Association, dès mi janvier 2020.

L'identité des votants sera établie lors du vote par la présentation de la carte de membre ou d'une pièce d'identité officielle.

Conformément aux statuts de l'Association, les pouvoirs seront acceptés au sein d'un même CCFF et/ou RCSC, dans la limite de **TROIS** par bénévole (statuts du 6 avril 2019). Ces pouvoirs devront être accompagnés d'une photocopie de la carte de membre ou de la pièce d'identité de celui ou celle qui a donné son pouvoir.

La convocation à l'Assemblée Générale vous sera adressée par mail début mars 2020, elle sera accompagnée de la liste des candidats à l'élection au Conseil d'Administration et du règlement de vote.

Le nouveau Conseil d'Administration élu se réunira sous 10 jours maximum, et procédera à la mise en place du **Bureau** de l'Association.

Il élira également les différents **Responsables des Commissions** de travail, parmi les nouveaux membres du Conseil d'Administration

**Le Conseil d'Administration du 7 octobre 2019
a validé cette organisation**

* Les statuts de l'Association validés le 06/04/2019 sont consultables sur notre site internet : www.adccff34.org